

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MARS 2013

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **CHOMAZ** Josiane, **THIAFFEY** Jean-François, adjoints.

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

ABSENTS :

DELANGRE Martine (procuration à **LESIEUR** Evelyne)

GROS Danielle (procuration à **VALENZANO** Martine)

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLOMBET Corinne

Monsieur le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention avec la communauté de communes Cœur de Maurienne (C.C.C.M.) pour le passage d'une conduite d'adduction d'eau sur une parcelle communale ; il existe en effet un projet d'adduction d'eau depuis Montdenis jusqu'aux alpages de Montandré (Champelot) et la C.C.C.M. est dans l'obligation de demander l'accord à tous les propriétaires des terrains concernés dont la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet additif à l'ordre du jour et, après délibération, autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à signer cette convention avec la communauté de communes.

1.Approbation comptes-rendus des conseils municipaux des 31 octobre et 20 décembre 2012 :

Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité

2.Approbation des délibérations du CCAS :

Le CCAS s'est réuni le 13/02/2013 pour :

- décider de l'attribution de subventions aux associations de droit privé : elles s'élèvent au total à 26 902 € (il n'y a pas d'augmentation cette année, sauf pour l'ADMR qui ne pourrait fonctionner sans l'aide financière de la commune du fait du désengagement de la CARSAT : baisse des prises en charge, retard de paiement...)

- approuver le compte administratif comme suit :

CCAS	Résultat de l'exercice 2012 en euros	Résultat de clôture de 2012 en euros
INVESTISSEMENT		13 924.70
FONCTIONNEMENT	-4 730.40	4 383.30
TOTAL	-4 730.40	18 308.00

- approuver le compte de gestion dressé par le comptable,

- approuver le budget primitif 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 41 700€ pour le fonctionnement et qui s'élève en recettes d'investissement à la somme de 13 924.70€ (don Minoret).

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les décisions du CCAS.

3. Approbation compte administratif, compte de gestion 2012 lotissement « clos des vignes II »

-Compte administratif (réalisé 2012) :

Lotissement "Clos des Vignes II"	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
INVESTISSEMENT	53 531.23	- 35 298.31
FONCTIONNEMENT		
TOTAL	53 531.23	- 35 298.31

-Compte de gestion : concorde avec le compte administratif

Les deux sont approuvés à l'unanimité.

Il reste 2 lots à vendre, et des travaux à achever (enrobé final et éclairage public).

4. Approbation budget primitif 2013 lotissement « clos des vignes II » :

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de **114 738.31€** :

- Fonctionnement : **79 440.00€**

- Investissement : **35 298.31€**

Ce budget a été approuvé à l'unanimité

5.Approbation comptes administratif et de gestion 2012 eau et assainissement :

Eau et assainissement en euros	Résultat de clôture de 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2011 (1068)	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
INVESTISSEMENT	-27 919.42		22 557.88	-5 361.54
EXPLOITATION	84 052.78	27 919.42	56 103.46	112 236.82
TOTAL	56 133.36	27 919.42	-78 661.34	106 875.28

Soit un bilan positif de 106 875.28 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et est approuvé à l'unanimité.

6. Affectation résultats 2012 eau et assainissement :

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat d'exploitation du budget 2012 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2012 : **112 236.82€**
- Couverture du déficit reporté : **5 361.54€**
- Résultat en instance d'affectation : **106 875.28 €**

Le conseil approuve à l'unanimité cette affectation :

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **106 875.28 €**
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : **5 361.54 €**
- 1068- Autres réserves : **5 361.54 €**

Ceci permettra d'effectuer les travaux sur les réseaux

7. Approbation budget primitif 2013 eau et assainissement :

La perception demande que l'on bascule les participations aux syndicats (SAAEMM, SIA) des dépenses d'investissement aux dépenses d'exploitation.

-Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à hauteur de 423 670 €

-Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 151 050 €

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité à hauteur de 574 720 euros.

8. Approbation compte administratif et compte de gestion 2012 commune :

Cela correspond au réalisé 2012 + les reports N-1 (2011) ; les « restes à réaliser » ne sont pas soumis au vote car ils ont déjà été votés en 2012 (factures reçues début 2013 pour du réalisé en 2012) et n'apparaissent pas dans les résultats du CA.

commune en euros	Résultat de clôture de 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2011 (1068)	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
INVESTISSEMENT	-213 398.20		230 712.94	17 314.74
FONCTIONNEMENT	413 000.81	213 398.20	248 648.99	448 251.60
TOTAL	199 602.61	213 398.20	479 361.93	465 566.34

Le compte administratif du budget général de la commune est approuvé à l'unanimité.

9. Approbation compte de gestion 2012 régie d'électricité :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis a été dissoute fin 2007. Les résultats de clôture de la régie ont été intégrés au budget principal de la commune en 2008. Une partie des excédents de la régie a servi à acquérir des actions de la SOREA.

Depuis 2008 aucune opération comptable n'a été réalisée par la régie d'électricité, d'où l'absence de compte administratif. Par contre le comptable public doit continuer à gérer le passif de la régie, non repris par la SOREA au moment de la dissolution.

Ce passif correspond aux factures non payées, il s'élève au 31 décembre 2012 à 19 225.49€. La trésorerie tente toujours de recouvrer ces dettes.

Monsieur le maire informe que malheureusement une partie de celles-ci devront probablement être comptabilisées en non valeur. Il indique au conseil qu'une somme sera provisionnée au budget 2013 à cet effet.

Le compte de gestion de la régie d'électricité est approuvé à l'unanimité.

10. Affectation résultats 2012 commune :

Excédent 2012 des recettes de fonctionnement reporté sur le BP 2013 : +448 251.60 € (il n'y a donc pas de déficit à couvrir)

Excédent 2012 des recettes d'investissement également reporté : +17 314.74 €

Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au 002 en fonctionnement au BP 2013.

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

11. Vote subventions aux associations pour 2013

Cette année encore, il n'y a pas eu d'augmentation.

Le 4 février, les associations ont été reçues en mairie ; elles ont donné leur dossier de demande de subvention.

La commission des associations s'est réunie le 11 février pour décider de l'attribution des subventions : les associations qui n'ont pas rendu leur dossier n'en obtiendront pas.

Le total des subventions accordées s'élève à 84 524 € ; la somme de 90 000 € est budgétée pour faire face aux demandes en cours d'année (voyages scolaires...)

Les subventions seront versées en septembre, sauf pour les associations qui auraient des problèmes de trésorerie et qui en feraient la demande.

Le vote des subventions a été adopté à l'unanimité ; il sera notifié à chaque association.

12. Vote des taux d'imposition :

N'étant pas encore en possession des chiffres de nos bases, ce point est reporté.

13. Approbation budget primitif 2013 commune :

Le conseil municipal décide de voter à part le chapitre 011 intégrant l'indemnité au comptable pour la somme de 700 € ;

Après discussion et exposé des arguments de chacun, les résultats du vote sont les suivants :

Abstentions : 5 ; contre : 5 ; pour : 9

L'indemnité est donc accordée à la majorité.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 2 526 427 €.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 531 899 €.

Pour un budget total de 4 058 326 €.

A noter que nous sommes dans une année charnière.

L'investissement restant à financer sur 2013 pour l'espace sportif et culturel de la Croix des Têtes étant de 545 000€, le volume des autres investissements de l'année est réduit à 200 000€.

Le Budget Primitif 2013 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Le maire remercie Evelyne LESIEUR, Marcel BOCHET, Marcel VIARD, Jean-Luc VANIN et Karine BOSCH pour le travail qu'ils ont fourni depuis 2 mois pour élaborer ce budget.

14. Demandes de subvention aménagement rues de la Rochelle et Capitaine Bulard :

Cela concerne le budget de l'eau et de la commune car il s'agit de réhabiliter le réseau eau potable et le réseau eaux pluviales de ces rues.

Les travaux seront faits si les subventions sont obtenues. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à faire cette demande de subvention.

15. Demande de subvention pour les corniches de l'église :

Le devis des travaux s'élève à 25 425 € HT.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à demander des subventions auprès du Conseil Général (FDEC) et de l'Etat.

16. Avenants marché Espace Sportif et Culturel de la Croix des Têtes :

Avenant pour l'entreprise DOUBLET : suite à la création d'une baie vitrée dans la salle des fêtes, il a fallu installer un rideau pour l'occulter (pour les projections...).

L'avenant est de 1 296 € TTC

Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 22H05.